

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA18 22009

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 juin 2018, le règlement suivant :

REGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS (RCA18 22009)

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 14 juin 2018

La secrétaire d'arrondissement Caroline Thibault, avocate